Les espaces ruraux en France.

Cadrage de la question

Paysage du Vercors

Une question peu traitée dans les concours et souvent méconnue des candidats.

Quelques années après « la France en villes », la nouvelle question de géographie de la France aborde des thématiques et un type d'espace nouveau : le rural. Même si la séparation rural / urbain est discutée et si « la France en villes » traitait de hiérarchie urbaine, de petites villes et de bourgs en milieu rural, de processus de rurbanisation et de périurbanisation, la ruralité caractérise un type d'espace à part entière. De même, « la France des marges » s'intéressait déjà à ces espaces ruraux, mais ne s'y limitait pas, loin s'en faut. Avec l'objectif de diversifier les angles d'attaque des candidats sur la géographie de la France, les jurys des concours leur proposent d'élargir leur regard sur le rural par le biais de cette question. En effet, depuis la question « crises et mutations des agricultures et des espaces ruraux dans le monde » (1997-1998), et dans une moindre mesure « Nourrir les hommes » (2009-2011), les concours de l'enseignement ne se sont pas intéressés au rural, alors même que nombre de géographes questionnaient la ruralité, son caractère largement hybride et multifonctionnel en France (entre autres).

Les travaux des ruralistes français, des spécialistes de l'aménagement ou des acteurs des politiques de protection peuvent nourrir de manière abondante la réflexion des candidats sur

cette question. Elle offre aussi la possibilité de modifier nombre de représentations de ces derniers, qui ont parfois de l'espace rural français une vision bucolique et idéalisée ou, a contrario, misérabiliste. Or, les espaces ruraux français d'aujourd'hui ne sauraient être ramenés devant les élèves à une vision des années 1980.

Un renouvellement scientifique et épistémologique de l'approche du rural

En effet, depuis les années 1980 et « la France du vide » puis « la crise rurale » dépeintes par Roger Béteille, les travaux du sociologue Bernard Kayser sur la « renaissance rurale » et ceux de Jean-Paul Charvet sur l'agriculture ont contribué à renouveler un champ scientifique en partie délaissé par les géographes. Les analyses sur la reconfiguration du rural conduites depuis une dizaine d'années par Françoise Plet ou Laurent Rieutort soulignent notamment ce renouvellement disciplinaire. Des thèses récentes (par exemple, celle de Pierre Pistre) ont montré le dynamisme de ces espaces, loin des clichés et des formules rapides sur le « tous urbains ». Car si les modes de vie en France se sont clairement urbanisés, si l'extension des aires urbaines est flagrante (85 % de la population française y réside), le rural ne peut être ramené à quantité négligeable et à une annexe productive ou résidentielle (selon la catégorisation de l'économiste Laurent Davezies) de la ville. C'est donc aussi à l'aune de leur capacité à interroger les interactions fines qui se produisent entre l'urbain et le rural que les candidats seront évalués.

Les espaces périurbains, comme forme d'entre-deux ou de « tiers espace » (selon l'expression de Martin Vanier), constituent des espaces aux limites de la question que les candidats devront questionner.

La distance critique des candidats est attendue également sur les seuils entre ces deux catégories spatiales que sont l'urbain et le rural, allant au-delà des statistiques officielles. La question permettra d'interroger les critères de définition des espaces ruraux dans le contexte national. Si l'espace à dominante rurale de l'INSEE représente 70 % de la superficie totale et les deux tiers des communes de la France métropolitaine, le rural ne compte que 14 à 20 millions d'habitants en fonction des contours retenus.

Le rural au cœur des débats d'aménagement

En outre, cette nouvelle question permettra d'aborder les enjeux d'aménagement et de durabilité, traités par exemple par l'ancienne DATAR, devenue CGET, dans le cadre de l'exercice de prospective Territoires 2040 (au sein de plusieurs des groupes d'experts, par exemple le groupe 7 : Les espaces de faible densité, des territoires multifonctionnels entre dépendance et attractivité). Plus récemment, les trois comités interministériels sur la ruralité (Laon, Vesoul, Privas, 2015-2016), regroupés derrière le slogan « Nos ruralités, une chance pour la France », ont montré que la puissance publique n'avait pas totalement mis de côté son engagement dans les espaces ruraux, qui a fait les heures de gloire de l'aménagement du territoire, jusqu'à la création des Zones de Revitalisation Rurale (1995) et la loi sur le Développement des Territoires Ruraux (2005). Les aides sont plus rares, l'engagement de l'État est plus limité, mais les mesures en faveur des maisons de services au public, des maisons de santé pluriprofessionnelles ou encore la lutte contre le désert numérique par le biais du programme « zones blanches » sont autant d'illustrations de l'action publique visant à l'amélioration des conditions de vie des habitants. Les fonds européens structurels et d'investissement -FESI- (Fonds européen de développement régional -FEDER-, Fonds social européen -FSE- et Fonds européen agricole pour le développement rural -FEADER- avec son axe de soutien aux projets

pilotes en zone rurale intitulé Leader) et les orientations à l'échelle communautaire soulignent d'ailleurs que ces préoccupations ne se limitent pas au périmètre de l'hexagone.

Les actions menées aux échelons régionaux et locaux en faveur du développement économique et de la mise en valeur des diverses formes de patrimoines offrent également matière à questionner les stratégies actorielles.

Ces enjeux d'aménagement sont d'autant plus prégnants que, démographiquement largement minoritaires, les espaces ruraux sont dominants par leur étendue, posant la question des usages et des pratiques dont ils sont l'objet par la société française. La multiplication des tensions et conflits d'aménagement et d'environnement, popularisés par l'acronyme ZAD - Zone à Défendre - (Notre-Dame-des-Landes, Center Parcs de Roybon, projet d'enfouissement de déchets nucléaires du plateau de Bure, etc.), souligne à quel point cet attachement à la ruralité et les questionnements sur sa finalité sont sous-jacents actuellement.

Les candidats auront à cœur d'accorder une place toute particulière dans leur préparation aux territoires d'outre-mer : derrière des valeurs moyennes (25 % de leurs habitants et 96 % de leur superficie sont ruraux ; DATAR, 2012), les gradients et les formes de ruralité sont très divers et très contrastés et une analyse fine de cette pluralité devra être conduite.

Les fonctions productives, qu'il s'agisse des permanences et des mutations de l'agriculture et de l'industrie ou de l'émergence de nouvelles formes d'activité dans le contexte de la mondialisation, sont également à prendre en compte. La place occupée par l'activité touristique dans nombre d'espaces ruraux (prépondérance des résidences secondaires, part de l'emploi, saisonnalité de l'économie) constitue aussi un changement majeur, qui ne saurait masquer une renaissance démographique quasi-généralisée, en raison du plus faible coût du foncier ou de leurs aménités environnementales, allant jusqu'à la gentrification rurale (travaux de Frédéric Richard) ou à l'inverse à une certaine paupérisation (travaux d'Emmanuelle Bonerandi), le coût de la vie étant perçu comme moins élevé en leur sein par certains néo-arrivants. Il est donc également attendu des candidats une approche de géographie sociale. Les logiques de patrimonialisation et de protection à l'œuvre dans les espaces ruraux français soulèvent aussi la question d'un équilibre entre conservation et développement économique qui interpelle les décideurs et les citoyens dans leurs actions quotidiennes. La dimension culturelle de la ruralité ne doit pas non plus être laissée de côté, avec les formes d'attachement aux lieux et aux territoires et le recours au registre de l'identité, qu'il s'agisse des terroirs, notamment vinicoles, de la patrimonialisation, voire d'une certaine forme d'instrumentalisation touristique.

Un contenu touchant à des questions d'actualité

Si l'année 2017 a été riche en débats de société qui ont largement concerné le secteur agricole (les conditions d'élevage et de transport des animaux domestiques, leur abattage ; l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'agriculture et leur tentative d'interdiction à l'échelon européen, restée vaine), les espaces ruraux sont tout autant au centre des initiatives sur la transition énergétique, de la place de l'éolien à l'utilisation de la biomasse, en allant jusqu'aux parcs photovoltaïques. Dans les Territoires à Énergie Positive (TEPOS) ou par les initiatives citoyennes (25 centrales photovoltaïques villageoises à ce jour), les acteurs des espaces ruraux sont aussi forces de propositions et de changements.

Autre question largement évoquée dernièrement, la désertification médicale (qui ne touche certes pas que les espaces ruraux) est aussi un enjeu du quotidien et mobilise de la part des candidats une vraie

réflexion en géographie de la santé, en matière d'inégalités de l'accès aux soins, de différentiels dans le suivi médical, des fermetures de maternité aux écarts de l'espérance de vie à la naissance. Ce type de débat concerne également la géographie scolaire, avec la fermeture des écoles/des classes, mais également les évolutions et formes de soutien de l'école rurale (les regroupements pédagogiques intercommunaux, les réseaux d'établissements, les conventions ruralité). Implicitement, la justice spatiale et le maintien des services aux publics, mais aussi du tissu commercial qui irrigue le rural français, sont au cœur de la question. C'est donc à l'équité des citoyens face aux services et aux moyens mis à leur disposition que devront réfléchir les futurs enseignants.

Aux échelons national et local, les orientations vers la densification voulues par les documents d'urbanisme ou de planification (PLU, PLUi, SCOT), visant à lutter contre l'étalement urbain (mitage, consommation d'espaces agricoles ou dits « naturels », surcoût pour la collectivité en terme d'équipement en réseaux) éclairent une nouvelle approche du rural qui ne soit plus simple réceptacle et cadre de vie, mais aussi espace de travail pour l'agriculture et espace de mobilité rationnelle dans des logiques pendulaires.

Enfin, la France rurale est maillée par un cadre institutionnel mouvant et en forte recomposition : l'essor de l'intercommunalité, la clarification des compétences voulue par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE, acte III de la réforme territoriale, août 2015), la loi du 16 mars 2015 « relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes » a permis des évolutions sans précédent du maillage local (1 090 communes regroupées en 317 communes nouvelles en 2015, 670 communes regroupées en 200 communes nouvelles en 2016) constituent des exemples récents, parmi d'autres, de ces évolutions significatives.

Une place non négligeable dans les programmes du secondaire

La question des espaces ruraux est bien présente dans les programmes du secondaire, ce qui suppose que les futurs enseignants soient au courant des réalités du monde rural de manière générale pour les programmes de 6e (habiter les espaces de faible densité), 5e (des ressources limitées, à gérer et à renouveler), 4e et 2de (gérer les ressources terrestres), mais aussi de manière plus spécifique lorsque la France est au cœur des programmes : en 3e (les espaces de faible densité et leurs atouts) et en 1ère, notamment.

C'est donc à une étude multiscalaire du monde rural, de sa forte diversité, de ses dynamiques, de ses représentations et de son articulation avec le reste de l'espace national, européen voire mondial, que la question invite, en s'appuyant sur les évolutions de la recherche afin de faire ressortir les permanences et les mutations des espaces ruraux. C'est dans cette logique que les candidats pourront offrir une lecture scientifique, étayée et nuancée des espaces ruraux.

Source : ministère de l'éducation nationale.